Médicaments antiparkinsoniens : l’ANSM rappelle les risques pour un usage sécurisé

Compte Test - 2026-05-11 06:45:21 - Vu sur pharmacie.ma

Les médicaments dopaminergiques occupent une place essentielle dans la prise en charge de plusieurs pathologies, notamment la Maladie de Parkinson, le Syndrome des jambes sans repos et l’Hyperprolactinémie. Ces traitements agissent en compensant un déficit ou un dysfonctionnement de la dopamine, neurotransmetteur impliqué dans le contrôle des mouvements, mais également dans les mécanismes liés à l’humeur, aux émotions et au comportement. Dans la maladie de Parkinson, ces médicaments permettent d’améliorer les symptômes moteurs tels que les tremblements ou la rigidité musculaire. Ils sont également utilisés pour réduire les sensations d’inconfort et les mouvements involontaires observés dans le syndrome des jambes sans repos, ou encore pour diminuer un excès de prolactine dans certaines hyperprolactinémies. Malgré leur efficacité clinique, ces traitements nécessitent une surveillance attentive en raison d’effets indésirables parfois graves et encore insuffisamment connus des patients et de leur entourage. Parmi les complications les plus préoccupantes figurent les troubles du contrôle des impulsions. Ces effets peuvent apparaître même à faibles doses ou après plusieurs années de traitement. Ils se traduisent par des comportements compulsifs que les patients ont souvent du mal à identifier eux-mêmes. Plusieurs manifestations peuvent être observées, notamment une addiction aux jeux d’argent, des achats compulsifs, une consommation excessive de nourriture, une hypersexualité ou encore des comportements agressifs et violents. Ces troubles peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie familiale, sociale, professionnelle et financière des patients. Face à ces risques, les autorités sanitaires insistent sur l’importance de l’information et de l’implication de l’entourage. Les proches jouent un rôle central dans le repérage précoce des changements de comportement, souvent progressifs et banalisés par le patient lui-même. Les patients doivent être encouragés à signaler rapidement tout comportement inhabituel à leur médecin, pharmacien ou autre professionnel de santé, sans interrompre brutalement leur traitement ni modifier les doses prescrites. Les professionnels de santé sont également appelés à renforcer leur vigilance. Ils doivent informer systématiquement les patients des risques liés aux traitements dopaminergiques et interroger régulièrement sur l’apparition de comportements inhabituels ou de signes évocateurs de troubles du contrôle des impulsions. Une adaptation de la prise en charge peut être nécessaire afin de limiter les conséquences de ces effets indésirables. À travers la mise à jour de sa brochure d’information, les autorités sanitaires rappellent que la sécurité d’utilisation des médicaments dopaminergiques repose autant sur leur efficacité thérapeutique que sur une détection précoce et une prise en charge rapide de leurs effets comportementaux.